

# RÈGLES ET ORDRES

PERMANENTS

DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA,

ADOPTÉS A LA PREMIÈRE SESSION DU PREMIER PARLE-  
MENT, ET

REVISÉS PAR LES PARLEMENTS SUBSÉQUENTS.

Bibliothèque  
Le Séminaire de Québec  
3, rue St-Jacques



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

1858.